Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Faillites
Sous-rubrique: Etat de collocation et inventaire
Date de publication: SHAB 01.03.2022
Publications supplémentaires: KABGE 01.03.2022
Date d'échéance prévue: 01.03.2027
Numéro de publication: KK04-0000025181

Entité de publication
Office des faillites de l'Etat Genève, Route de Chêne 54, 1211 Genève 6

Etat de collocation et inventaire Elite Emploi Sàrl

Débiteurs:
Elite Emploi Sàrl
CHE-478.300.370
rue du Temple 3
1201 Genève

Remarques juridiques:
Le créancier qui conteste l'état de collocation parce que sa production a été écartée en tout ou en partie ou parce qu'elle n'a pas été colloquée au rang qu'il revendique intente action contre la masse devant le tribunal du lieu de la faillite, dans les 20 jours qui suivent la publication du dépôt de l'état de collocation. S'il conteste une créance ou le rang auquel elle a été colloquée, il dirige l'action contre le créancier concerné.
Publication selon les art. 221, 249 et 250 LP.

Délai de dépôt de l'état de collocation: 20 jours
Fin du délai: 21.03.2022

Délai de contestation de l'inventaire: 10 jours
Fin du délai: 11.03.2022

Lieu de dépôt des documents:
Office cantonal des faillites, route de Chêne 54, case postale, 1211 Genève 6

Contact pour la plainte:
Cour de justice, Chambre de surveillance des OPF, place du Bourg-de-Four 1, case postale 3108, 1211 Genève 3

Contact pour l'action en contestation:
Tribunal de première instance, rue de l'Athénée 6-8, case postale 3736, 1211 Genève 3

Remarques:
Pour tout renseignement:
Groupe 1 + 41 22 3888901
F20211415
But :
Toutes activités dans le domaine du placement de personnel, notamment effectuer des recherches, sélectionner, former et mettre à disposition du personnel fixe et temporaire pour toutes professions et plus particulièrement dans le domaine de l'hôtellerie et de la restauration (cf. statuts pour but complet).
Un/des bien/s porté/s à l'inventaire fait/font l'objet de revendication en propriété de tiers. Le délai pour contester la revendication et requérir la cession des droits de la masse est de 20 jours dès la présente publication.